

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira :

Le lundi 9 mars 2026
À 20h00
Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance du Conseil Municipal du 12 janvier 2026
- Rapport des décisions prises par Monsieur le Maire

Les documents listés ci-dessous sont annexés avec la présente convocation :

Objet n°1 : CFU Budget principal 2025 - Edition réglementaire détaillée et note de présentation brève et synthétique

Objet n°4 : Avenant n°1 à la convention de forfait communal - Attestation des effectifs à prendre en compte pour l'année scolaire 2025-2026

Objet n°5 : Taux d'imposition 2026 - Note de présentation

Objet n°6 : Budget principal 2026 - Edition réglementaire détaillée et note de présentation brève et synthétique

Objet n°9 : ALSH Poil de Carotte - Programmes d'activités des vacances de printemps 2026

Objet n°10 : Convention de mise à disposition de locaux au profit du CSI Ocsigène

Objet n°1 : Budget principal 2025 - Approbation du Compte Financier Unique

Objet n°2 : Budget principal 2026 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Objet n°3 : Subventions aux associations et organismes de droit privé - Année 2026

Objet n°4 : Contrat d'association avec l'école privée - Participation financière 2026

Objet n°5 : Vote des taux d'imposition - Année 2026

Objet n°6 : Vote du budget principal 2026

Objet n°7 : Personnel Communal - Modification de la délibération du conseil municipal du 12 novembre 2024 relative à la révision du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Objet n°8 : Personnel Communal - Ouverture d'un poste non permanent d'attaché de conservation du patrimoine pour la réalisation de la mission de classement des archives de la Commune

Objet n°9 : Accueil de Loisirs Poil de Carotte - Présentation des programmes d'activités des vacances de printemps 2026 et fixation des tarifs

Objet n°10 : Convention de mise à disposition de locaux au profit du Centre Socioculturel Ocsigène dans le cadre de ses activités socioculturelles, éducatives et sociales

Objet n°11 : Droit de Prémption Urbain - Acceptation de la délégation partielle par Cholet Agglomération

A Saint Christophe du Bois
Le 24 février 2026
Le Maire, Sylvain SENECAILLE

